

Santé**Contrat local de santé : une première pour Rennes Métropole**

Pour renforcer son action en santé sur le territoire et accompagner les communes dans leurs projets en faveur de la santé, Rennes Métropole vote pour la première fois un Contrat Local de Santé (CLS) aux côtés de la Ville de Rennes, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cet outil permet d'instaurer une politique de santé au niveau local répondant aux besoins et spécificités du territoire métropolitain et de sa population.

Le Contrat Local de Santé (CLS), qui est adopté pour la période 2025-2030, a pour objectif de faciliter l'accès aux soins, d'améliorer la prévention, et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

C'est la première fois que Rennes Métropole s'engage dans un contrat local de santé. Cette démarche vient compléter différentes initiatives déjà engagées et ayant un impact en matière de santé publique et vise à favoriser la coordination des différents acteurs locaux (collectivités, professionnels de santé, associations et établissements publics), sans pour autant se substituer aux communes.

Il s'appuie sur un diagnostic des besoins de la population métropolitaine, établi en concertation avec des habitants et après une enquête grand public réalisée en 2024 destinée à identifier les priorités attendues. Il en ressort notamment les enjeux relatifs à l'accès à une alimentation saine ; l'accès aux soins de premiers recours et de spécialistes ; la pratique d'activité physique ou encore la santé mentale.

Le plan d'action en bref

D'après les priorités de santé identifiées, le CLS repose sur un plan d'action composé de 5 axes et 27 actions qui couvriront la période 2025 - 2030. Il s'inscrit dans le respect des politiques régionales de santé et pourra être révisé et complété au cours de ces années.

L'ambition du plan d'actions, décliné en thématiques, entend assurer un accès universel à la santé et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les 5 axes du plan d'actions :

- **Faire culture commune autour de la santé dans la métropole**

Constituer un réseau d'échange et partager les constats en matière de santé, faire adhérer Rennes Métropole au Réseau Français des Villes Santé.

- **Devenir un territoire ambitieux de prévention et de promotion de la santé**

Faire de l'activité physique un enjeu prioritaire, renforcer les connaissances des habitants en matière d'alimentation, sensibiliser les collectivités à la santé mentale, promouvoir la qualité de vie au travail, déployer un Pass Premiers Secours vers les jeunes, prévenir les conduites addictives, formaliser un partenariat avec les acteurs de don notamment.

- **Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous**

Améliorer la compréhension par les communes et les habitants du système de soins, encourager la médiation en santé, anticiper les besoins en matière d'offre de soins.

- **Agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux pour améliorer la santé de tous**

Devenir un territoire zéro pesticide de synthèse, promouvoir les environnements intérieurs favorables à la santé, mener des actions de sensibilisation autour du bruit, lutter efficacement contre les zoonoses et les prévenir (moustique tigre, etc.).

- **Développer l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)**

Faire connaître l'UFS sur le territoire, encourager le développement d'espaces favorables à la santé, soutenir le financement de projets communaux dans ce domaine.

Le déploiement de ces actions reposera sur des ressources humaines (poste d'ingénierie dédié, les directions et services de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et des autres communes selon les actions, et un tissu partenarial actif). Il reposera également sur la mobilisation des ressources financières (Rennes Métropole, des communes, les crédits de l'ARS, des financements de l'État).

Les objectifs du Contrat Local de Santé ont vocation à s'appliquer sur le territoire de la métropole rennaise, dans les communes volontaires, et avec une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Un contrat établi avec la participation des habitants

La Métropole a tenu à intégrer les habitants et acteurs du territoire à l'élaboration du CLS afin de s'appuyer sur leur expertise d'usage. Cela concerne les établissements et professionnels de santé et de prévention, les partenaires associatifs, les institutionnels et les habitants. En 2024, chacun a pu contribuer au diagnostic à travers un questionnaire, diffusé sur le site de la Fabrique Citoyenne, et une soirée de partage d'idées à l'Hôtel de Rennes Métropole organisée en septembre 2024.

Pour mettre en œuvre et suivre les actions portées par le CLS, une vingtaine d'acteurs composent un comité de pilotage dédié. Parmi ces acteurs, sont invités à cosigner le CLS aux côtés de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et de l'ARS : la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) d'Ille-et-Vilaine, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Education Nationale, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes (CHU), le Centre Hospitalier Guillaume Ragnier (CHGR) ou encore les représentants d'usagers (France Assos Santé, Maison Associative de la Santé).

